رقم : ..... °

Date : .....20/11/2026 ..... بتاريخ :

Le Président

الرئيس

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Nom de l'Autorité contractante : Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux-PROGRES

Dénomination du marché : Travaux de renforcement de 170 digues familiales en terre et aménagement de 170 mini boulis multi-usages en aval de ces digues en 11 lots distincts

Mode de passation : Appel d'Offres International Ouvert

Nombre de lots : 11

Numéro du DAOI : N°06/CPMP/PROGRES/2026

Date de présentation aux candidats de l'AOI : 09/06/2026

Date d'ouverture des plis : 28/07/2026

Nombre des offres reçues : 13

À l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement pour six (6) des onze (11) lots, la procédure étant annulée pour les cinq (5) autres, comme suit :

Lot 1 : Les travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 14 digues familiales en terre à Legweissy 1 sont attribués à **ETS STBTP** pour un montant hors taxes de **Quinze Millions Trois Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Huit Cent Six Ouguiyas (15 388 806,00 MRU HT)** et un crédit d'impôt qui sera fixé par la Commission fiscale. Le délai d'exécution est de six (6) mois.

Lot 2 : La procédure relative aux travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 13 digues familiales à Legweissy 1 (02), Legweissy 2 (09) et Rgougué 1 (02) est **annulée**.

Lot 3 : Les travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 16 digues familiales à Rgougué 1 sont attribués à **HAWA TP** pour un montant hors taxes de **Treize Millions Six Cent Cinquante-Six Mille Trois Cent Soixante-Dix-Neuf Ouguiyas (13 656 379,00 MRU**

HT) et un crédit d'impôt qui sera fixé par la Commission fiscale. Le délai d'exécution est de six (6) mois.

Lot 4 : Les travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 17 digues familiales à Rgougué 2 (11) et Sleiliha (06) sont attribués à **ETS STBTP** pour un montant hors taxes de **Dix-Huit Millions Cinq Cent Dix-Sept Mille Cinq Cent Vingt-Neuf Ouguiyas (18 517 529,00 MRU HT)** et un crédit d'impôt qui sera fixé par la Commission fiscale. Le délai d'exécution est de six (6) mois.

Lot 5 : Les travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 16 digues familiales à Tertouguel (11) et Delli (05) sont attribués à **ETS HAMEX** pour un montant hors taxes de **Douze Millions Cent Soixante-Dix-Sept Mille Quatre-Vingt-Huit Ouguiyas (12 177 088,00 MRU HT)** et un crédit d'impôt qui sera fixé par la Commission fiscale. Le délai d'exécution est de six (6) mois.

Lot 6 : La procédure relative aux travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 16 digues familiales à Bathet Moit (11) et El Gatiatt (05) est **annulée**.

Lot 7 : La procédure relative aux travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 16 digues familiales à El Gatiatt (05) et Beniamouz (11) est **annulée**.

Lot 8 : La procédure relative aux travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 15 digues familiales à Bedemiane (07) et Nezaha (08) est **annulée**.

Lot 9 : Les travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 18 digues familiales à Ould Moilid Ehl Baidy (13) et Ehl Mohamed Laghdhaf (05) sont attribués à **ETS HAMEX** pour un montant hors taxes de **Douze Millions Sept Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Cinq Cent Quatre-Vingt-Onze Ouguiyas et Soixante Centimes (12 782 591,60 MRU HT)** et un crédit d'impôt qui sera fixé par la Commission fiscale. Le délai d'exécution est de six (6) mois.

Lot 10 : Les travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 17 digues familiales à Ehl Mohamed Laghdhaf (02) et Ehl Amar (15) sont attribués à **HAWA TP** pour un montant hors taxes de **Quinze Millions Cinq Cent Quatre-Vingt Mille Six Cent Six Ouguiyas (15 580 606,00 MRU HT)** et un crédit d'impôt qui sera fixé par la Commission fiscale. Le délai d'exécution est de six (6) mois.

Lot 11 : La procédure relative aux travaux de renforcement et consolidation d'un lot de 12 digues familiales à Oudey Nouss Edebaye est **annulée**.

La publication du présent avis intervient conformément aux dispositions des articles 40 et 41 du Code des marchés publics. Elle ouvre la voie au recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, conformément à l'article 55 dudit Code.

Nouakchott, le 20/11/2026

Mohamed Lemine Ould Lemrabott

CPMP/ UGP
PROGRES
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
LE PRESIDENT